



Délibération du Conseil Municipal
n°2020-020

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

L'AN DEUX MIL VINGT
Le 27 AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune de Port Sainte Marie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur KHERIF William, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 avril 2020

Présents :

Mr KHERIF William, Mr DUMAIS Jacques, Mme GAUTIER Françoise,
Mr CARMENTRAN Serge, Mme LIMAYRAC Catherine, Mr WEHR Michel, Mr LEGROS
Philippe, Mme RUMEAU Brigitte, Mr SAURET Jean Michel, Mme BRANDEHO Laurence,
Mme DEJEAN Bénédicte, Mr CUBERTOU Laurent, Mme BRANENS Marie-Claude,
Mme BOULAY Catherine, Mr MARMIE Alain

Procuration(s) :

Madame HANSELER Véronique a donné procuration à Madame BRANDEHO Laurence
Madame GISBERT Annie a donné procuration à Monsieur LEGROS Philippe
Monsieur GRENIER Joël a donné procuration à Monsieur DUMAIS Jacques
Monsieur BEGUE Joël a donné procuration à Monsieur MARMIE Alain

Absent (es) :

Excusé (es) :

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame LIMAYRAC Catherine

Monsieur le Maire donne lecture d'une circulaire relative au vote des taux des impôts directs locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
19 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

– de retenir les taux suivants :

- Taxe Foncière (bâti) 17,83 %
- Taxe Foncière (non bâti) 79,87 %
- CFE (Cot. Foncière des Entreprises) 18,49 %

– de charger Monsieur le Maire d'entreprendre toutes démarches, remplir toutes formalités et signer toutes pièces inhérentes à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié exécutoire
Publié ou notifié
Le 28 avril 2020

PORT-SAINTE-MARIE
Le 28 avril 2020

Le Maire,



W. KHERIF

COMMUNE : 210 PORT STE MARIE

ARRONDISSEMENT : 47 AGEN

TRESORERIE SPL : TRESORERIE D'AIGUILLON



N° 1259 COM 20

TAUX
FDL
2020

AR PREFECTURE

047-214702102-20200427-020-DE
Regu le 29/04/2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

Taxe d'habitation :

Taxe foncière (bâti) :

- a. Personnes de condition modeste
- b. Baux à réhabilitation et autres allocations
- c. Exonération de longue durée (logements sociaux)

Taxe foncière (non bâti) :

Taxe professionnelle / CFE :

- a. Réduction des bases des créations d'établissements
- b. Exonération en zones d'aménagement du territoire
- c. Autres allocations

Dotations pour perte de THLV :

2. BASES NON TAXEES (14)

Bases exonérées par le conseil municipal

- Taxe foncière (bâti)
- Taxe foncière (non bâti)
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi

- Taxe foncière (bâti)
- Taxe foncière (non bâti)
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

3. CVAE (15)

- a. CVAE : part nette versée par les entreprises
- b. CVAE : part dégréevée
- c. CVAE : part relative aux exonérations compensées
- d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

4. PRODUIT DES IFR (16)

- Éoliennes & hydroélectrique
- Centrales électriques
- Centrales photovoltaïques
- Centrales hydrauliques
- Transformateurs
- Stations radioélectriques
- Gaz – Stockage, transport...

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau départemental (14)		Taux plafonds 2020 (15)	Taux 2019 des EPCI (16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col. 15 – col. 16)	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)		
	national (13)	départemental				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 : national communal
Taxe foncière (bâti).....	21,59	25,83	64,58	6,09000	58,49	26,09	1,30	
Taxe foncière (non bâti).	49,72	84,08	210,20	22,36000	187,84			
CFE.....	26,45	>>>	52,90	6,86000	46,04	20,27	20,72	

DIMINUTION SANS LIEN (18)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés



Délibération du Conseil Municipal
n°2020-022

Objet : Acompte sur subventions versées aux différentes associations

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

L'AN DEUX MIL VINGT
Le 27 AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune de Port Sainte Marie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur KHERIF William, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 avril 2020

Présents :

Mr KHERIF William, Mr DUMAIS Jacques, Mme GAUTIER Françoise,
Mr CARMENTRAN Serge, Mme LIMAYRAC Catherine, Mr WEHR Michel, Mr LEGROS
Philippe, Mme RUMEAU Brigitte, Mr SAURET Jean Michel, Mme BRANDEHO Laurence,
Mme DEJEAN Bénédicte, Mr CUBERTOU Laurent, Mme BRANENS Marie-Claude,
Mme BOULAY Catherine, Mr MARMIE Alain

Procuration(s) :

Madame HANSELER Véronique a donné procuration à Madame BRANDEHO Laurence
Madame GISBERT Annie a donné procuration à Monsieur LEGROS Philippe
Monsieur GRENIER Joël a donné procuration à Monsieur DUMAIS Jacques
Monsieur BEGUE Joël a donné procuration à Monsieur MARMIE Alain

Absent (es) :

Excusé (es) :

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame LIMAYRAC Catherine

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal les demandes de subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par diverses associations pour 2020.

Au vu du contexte particulier actuel, et afin de ne pas pénaliser les différentes associations et organismes, il est proposé d'attribuer et verser dès ce jour 75 % du montant attribué en 2019. L'ensemble des nouvelles demandes (augmentation de montant, nouvelles associations) sera examiné par le prochain conseil municipal dès son installation.

Par ailleurs, il est proposé de verser l'intégralité de la somme allouée en 2019 ainsi qu'un complément de 500 € pour les trois associations suivantes :

- Restos du cœur Aiguillon/PSM
- Secours catholique Caritas France
- Secours Populaire

Pour rappel, la crèche Lou Pitchounnet a déjà bénéficié du versement d'un acompte de sa subvention.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer après que Madame LIMAYRAC Catherine, Messieurs WEHR Michel et MARMIE Alain présidents d'associations aient quitter la séance pour ce qui les concerne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

16 voix pour – 0 voix contre – 3 abstention

- d'allouer un acompte des subventions annuelles de fonctionnement aux sociétés et aux divers organismes comme il est indiqué ci-dessous :

Associations	Montant provisoire 2020 alloué
Asso. Amitié des Cheveux Blancs	225
Asso. Climatique Moyenne Garonne ACMG	38
Asso. Don du sang	75
Asso. Garonna Show	5 625
Asso. Gymnastique Portaise	113
Asso. Ju Jutsu	113
Asso. Les Doux Dingues	225
Asso. Parents d'élèves école élémentaire et maternelle	300
Asso. Soleil d'Automne	75
Asso. Sport Collège De Grammont	600
Asso. Vivre Mieux Ensemble	24 000
Asso. Usagers MSP	150
ADMR Port-Sainte-Marie	3 750
ADRA 47	113
ASPRES asso. Sapeurs-pompiers réservistes PSM	150

ASPL Tennis	503
ATL Trail de l'Auvignon	113
BCPL Basket	2 775
Comité d'animation	2 625
Comité Cant. Anc. Combattants	150
Comité de jumelage	750
Coop. Scolaire Maternelle OCCE	375
Cyclo club des 2 Rives	188
Foyer école élémentaire	750
Mots à Maux	75
Pêcheurs Portais	225
Pétanque Portaise	75
Prévention Routière	75
Sepanlog	150
Société de chasse	375
USPF Football	2 775
USPL Rugby	2 775
ADOT	38
Amicale des Sapeurs-pompiers PSM	225

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € en plus de l'attribution de l'intégralité du montant de leur subvention annuelle pour les associations Restos du cœur Aiguillon/PSM, Secours catholique Caritas France et Secours Populaire.
- d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6574 du budget communal,
- de charger Monsieur le Maire d'entreprendre toutes démarches, remplir toutes formalités et signer toutes pièces inhérentes à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié exécutoire
Publié ou notifié
Le 28 avril 2020

PORT-SAINTE-MARIE
Le 28 avril 2020

Le Maire,



W. KHERIF



Délibération du Conseil Municipal
n°2020-023

Objet : Marché de travaux Aménagement d'un Espace ludo-sportif

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

**L'AN DEUX MIL VINGT
Le 27 AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Port Sainte Marie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur KHERIF William, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 avril 2020

Présents :

Mr KHERIF William, Mr DUMAIS Jacques, Mme GAUTIER Françoise,
Mr CARMENTRAN Serge, Mme LIMAYRAC Catherine, Mr WEHR Michel, Mr LEGROS
Philippe, Mme RUMEAU Brigitte, Mr SAURET Jean Michel, Mme BRANDEHO Laurence,
Mme DEJEAN Bénédicte, Mr CUBERTOU Laurent, Mme BRANENS Marie-Claude,
Mme BOULAY Catherine, Mr MARMIE Alain

Procurations(s) :

Madame HANSELER Véronique a donné procuration à Madame BRANDEHO Laurence
Madame GISBERT Annie a donné procuration à Monsieur LEGROS Philippe
Monsieur GRENIER Joël a donné procuration à Monsieur DUMAIS Jacques
Monsieur BEGUE Joël a donné procuration à Monsieur MARMIE Alain

Absent (es) :

Excusé (es) :

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame LIMAYRAC Catherine

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2018-17 du 15 mars 2018, le Conseil municipal a approuvé l'aménagement d'un espace ludo-sportif et sollicité une subvention dans le cadre du contrat de ruralité (DSIL). Une subvention a été attribuée à hauteur de 102 392,80 €, soit un taux de 50 % du montant HT présenté lors de la constitution du dossier.

Un projet a été défini et une consultation d'entreprises lancée pour 4 lots (Lot 1 : Voirie Réseaux Divers – Terrassement, Lot 2 : Aire de jeux Multisports, Lot 3 : Aire de jeux 3-12 ans, Lot 4 : Aménagements paysagers) dans le cadre d'une procédure adaptée. Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée du résultat de l'ouverture des plis concernant ces travaux et propose d'attribuer l'ensemble des lots pour un montant global de 188 076,11 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
16 voix pour – 3 voix contre – 0 abstention

- d'approuver les offres présentées par les entreprises suivantes d'un coût total de 495 106,12 € H.T.

Lot 1 : Voirie Réseaux Divers – Terrassement :
Entreprise MALET 110 615,20 € HT

Lot 2 : Aire de jeux Multisports
Entreprise ALTRAD 38 140,00 € HT

Lot 3 : Aire de jeux 3-12 ans
Entreprise ALTRAD 21 964,98 € HT

Lot 4 : Aménagements paysagers
Entreprise SO PAYSAGE 17 355,93 € HT

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement avec les entreprises susvisées,
- d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 2315 du budget communal,
- de charger Monsieur le Maire d'entreprendre toutes démarches, remplir toutes formalités, signer tous documents et notamment le dossier de marché.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié exécutoire
Publié ou notifié
Le 28 avril 2020

PORT-SAINTE-MARIE
Le 28 avril 2020



Le Maire,

W. KHERIF



Délibération du Conseil Municipal
n°2020-024

Objet : Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

L'AN DEUX MIL VINGT
Le 27 AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune de Port Sainte Marie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur KHERIF William, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 avril 2020

Présents :

Mr KHERIF William, Mr DUMAIS Jacques, Mme GAUTIER Françoise,
Mr CARMENTRAN Serge, Mme LIMAYRAC Catherine, Mr WEHR Michel, Mr LEGROS
Philippe, Mme RUMEAU Brigitte, Mr SAURET Jean Michel, Mme BRANDEHO Laurence,
Mme DEJEAN Bénédicte, Mr CUBERTOU Laurent, Mme BRANENS Marie-Claude,
Mme BOULAY Catherine, Mr MARMIE Alain

Procuration(s) :

Madame HANSELER Véronique a donné procuration à Madame BRANDEHO Laurence
Madame GISBERT Annie a donné procuration à Monsieur LEGROS Philippe
Monsieur GRENIER Joël a donné procuration à Monsieur DUMAIS Jacques
Monsieur BEGUE Joël a donné procuration à Monsieur MARMIE Alain

Absent (es) :

Excusé (es) :

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame LIMAYRAC Catherine

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du dernier conseil municipal du 9 mars dernier, la création d'un emploi de rédacteur territorial a été validée.

Lors de la mise en place du RIFSEEP (délibération du 19 décembre 2016), ce cadre d'emploi n'avait pas été intégré car aucun emploi n'existait dans la collectivité.

Monsieur le Maire propose donc d'instaurer le régime indemnitaire et son plafond pour le cadre d'emploi de rédacteur territorial regroupant les grades de rédacteur territorial, rédacteur territorial principal 2^e classe et rédacteur territorial principal 1^{ère} classe et invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer.

Les conditions d'attribution et de versement définies par la délibération 2016-065 du 19 décembre 2016 resteraient applicables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
19 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

- d'instaurer l'IFSE pour le cadre d'emploi de rédacteur territorial dans les conditions fixées par la délibération 2016-065 du 19 décembre 2016,
- de définir le plafond de cette indemnité à hauteur de 3 960 € brut annuel,
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié exécutoire
Publié ou notifié
Le 28 avril 2020

PORT-SAINTE-MARIE
Le 28 avril 2020

Le Maire,



W. KHERIF



Délibération du Conseil Municipal
n°2020-025

Objet : Création de deux emplois adjoint technique principal 2^{ème} classe

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

**L'AN DEUX MIL VINGT
Le 27 AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Port Sainte Marie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur KHERIF William, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 avril 2020

Présents :

Mr KHERIF William, Mr DUMAIS Jacques, Mme GAUTIER Françoise,
Mr CARMENTRAN Serge, Mme LIMAYRAC Catherine, Mr WEHR Michel, Mr LEGROS
Philippe, Mme RUMEAU Brigitte, Mr SAURET Jean Michel, Mme BRANDEHO Laurence,
Mme DEJEAN Bénédicte, Mr CUBERTOU Laurent, Mme BRANENS Marie-Claude,
Mme BOULAY Catherine, Mr MARMIE Alain

Procuration(s) :

Madame HANSELER Véronique a donné procuration à Madame BRANDEHO Laurence
Madame GISBERT Annie a donné procuration à Monsieur LEGROS Philippe
Monsieur GRENIER Joël a donné procuration à Monsieur DUMAIS Jacques
Monsieur BEGUE Joël a donné procuration à Monsieur MARMIE Alain

Absent (es) :

Excusé (es) :

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame LIMAYRAC Catherine

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes.

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'adjoint technique principal 2^e classe, en raison du souhait de faire bénéficier d'un avancement de grade à deux agents municipaux, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur la création de deux emplois permanents à temps complet sur des fonctions de d'agent de services techniques pour l'un et agent d'un service de restauration pour l'autre.

A ce titre,

- ces emplois seront occupés par des fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe relevant de la catégorie hiérarchique C,
- les agents affectés à leur emploi respectif seront chargés des fonctions similaires à celles effectuées à ce jour,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
19 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

- de créer deux emplois d'Adjoint Technique Principal de 2^e classe à compter du 1^{er} juillet 2020 à temps complet,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales s'y rapportant aux articles et chapitre du budget communal prévus à cet effet,
- de charger Monsieur le Maire d'entreprendre toutes démarches, remplir toutes formalités et signer toutes pièces inhérentes à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Certifié exécutoire
Publié ou notifié
Le 28 avril 2020

PORT SAINTE MARIE
Le 28 avril 2020

Le Maire,



W. KHERIF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE PORT SAINTE MARIE
N°21

Séance du 27 avril 2020

L'an deux mil vingt le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, KHERIF William.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	19
		Pour : 16
		Contre : 0
		Abstentions : 3

Etaient présents :

Mr KHERIF William, Mr DUMAIS Jacques, Mme GAUTIER Françoise, Mr CARMENTRAN Serge, Mme LIMAYRAC Catherine, Mr WEHR Michel, Mr LEGROS Philippe, Mr SAURET Jean-Michel, Mme RUMEAU Brigitte, Mme BRANDEHO Laurence, Mme DEJEAN Bénédicte, Mr CUBERTOU Laurent, Mme BRANENS Marie-Claude, Mme BOULAY Catherine, Mr MARMIE Alain

Procuration(s) :

Mme HANSELER Véronique à Mme BRANDEHO Laurence, Mme GISBERT Annie à Mr LEGROS Philippe, Mr GRENIER Joël à Mr DUMAIS Jacques, Mr BEGUE Joël à Mr MARMIE Alain

Date de la convocation
22 avril 2020

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
22 avril 2020

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 avril 2020 A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame LIMAYRAC Catherine

28 avril 2020

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

et publication du

28 avril 2020

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : 987 659,62

Recettes : 1 103 684,62

Fonctionnement

Dépenses : 2 092 494,61

Recettes : 2 092 494,61

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 284 998,62 (dont 297 339,00 de RAR)

Recettes : 1 284 998,62 (dont 181 314,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 2 092 494,61 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 2 092 494,61 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Port-Sainte-Marie

Le Maire William KHERIF



